



Conseil supérieur du logement

Avis n° 31 du Conseil supérieur du logement du 21 septembre 2011 relatif au projet de « Banque Carrefour Wallonie-Bruxelles ».

En sa séance du 14 juillet 2011, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture la note d'orientation relative au projet de « Banque Carrefour Wallonie-Bruxelles », et a chargé le Ministre-Président de solliciter l'avis du Conseil supérieur du logement sur cette question.

Le Conseil se réjouit de la volonté du Gouvernement de mettre en place cet outil d'envergure, répondant de la sorte au contenu de la Déclaration de Politique régionale qui dispose que « la simplification administrative doit permettre de renforcer, par leur qualité, leur modernité et leur sens du partenariat efficace, les services publics ».

La Banque Carrefour permettra, par la création de liens entre les entités concernées et leurs services, de faciliter les échanges et les démarches administratives, et, de la sorte, la mise en œuvre de la politique du logement, notamment.

L'accès à l'information et le partage de celle-ci allégeront en effet les contraintes administratives des citoyens et faciliteront le travail des acteurs du logement.

Le Conseil a pris bonne note que la distribution des informations sera assurée dans le respect, tant de la loi sur la protection de la vie privée, que des règles de sécurité informatique.

Par ailleurs, le schéma de fonctionnement de l'ensemble sera idéalement le plus simple possible, afin d'éviter toute réticence des administrations en cas de trop grande complexité.